

Comment créer et gérer une Sem à opération unique ?

Créées depuis le 1er juillet 2014, les **Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp)** sont un nouvel instrument d'intervention de la gamme des Entreprises publiques locales mis à la disposition des collectivités locales. Elles doivent permettre simultanément de **sélectionner le meilleur actionnaire privé et de finaliser le contrat** que la collectivité actionnaire souhaite lui confier.

Comment créer une SemOp sur des bases solides ? Comment mener à bien les étapes clés de sa constitution ? Enfin, comment en assurer un fonctionnement optimal ?

Objectifs

- Savoir diagnostiquer la faisabilité d'un projet de création de SemOp
- Acquérir les fondamentaux de la création d'une SemOp
- Maîtriser le fonctionnement et le management d'une SemOp

Public

- Les élus, directeurs et collaborateurs des collectivités territoriales
- Les présidents et administrateurs des Epl
- Les juristes

Dates et lieu

8 février 2018 (9h30/17h30)
 dans les locaux de la
 Fédération des Epl
 95, rue d'Amsterdam
 75008 Paris

Programme

A quoi peut servir une SemOp ?

- Outil de gestion à la disposition des collectivités :
 - Identification d'un besoin
 - Définition d'un projet économique
 - Etudes de marchés et études financières : business plan, plan de trésorerie
 - Choix du contrat de commande publique, objet de la SemOp
- Pourquoi une SemOp et pas une autre Epl ?
- Pourquoi m'associer avec un opérateur ?

Calibrer son outil pour propulser son projet : Constitution de la SemOp

- Le contrat de commande publique : les fondamentaux et les éléments essentiels
- La consultation : compter son temps, mobiliser ses services
- Le document de préfiguration : synthèse de la SemOp
- Le tour de table, la répartition du capital social, le cas des tiers actionnaires
- La rédaction des statuts et les points de vigilance

- Les relations avec les actionnaires : le pacte, sa finalité et les sujets à traiter
- L'organisation de la gouvernance
- Les délibérations et la signature des actes
- L'assemblée constitutive

La SemOp, société dérogatoire au droit commun et distincte de ses actionnaires

- La gouvernance : avoir une voix qui compte
- Les acteurs de la SemOp
- Le contrôle de la SemOp
- La collectivité à la fois déléguant et délégataire
- La SemOp : employeur et contribuable à part entière
- La SemOp, pouvoir adjudicateur ? Entité adjudicatrice ?
- La SemOp, société de capitaux à responsabilité limitée : de quoi peut-il s'agir ?
- La fin de la SemOp

Intervenant

Un expert du département juridique de la Fédération des Epl

Tarif individuel

(Frais pédagogiques, documentation, déjeuner)
Collectivités territoriales, Epl adhérentes (à jour de cotisation) : 550 € HT (660 € TTC)
Autres : 715 € HT (858 € TTC)



Contact et inscription

• Anne Trecau
 • Pôle promotion
 • Tél. : 01 53 32 22 26
 • inscriptions@lesepl.fr